



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 septembre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 27 septembre 2010

ANIMATIONS PERISCOLAIRES - DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE LA CAN DANS LE
CADRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION
SOCIALE

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
04 octobre 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Annick DEFAYE -

Excusés avant donné pouvoir :

- Alain PIVETEAU donne pouvoir à Christophe POIRIER
- Delphine PAGE donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Josiane METAYER
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Aurélien MANSART
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

ENSEIGNEMENT

**ANIMATIONS PERISCOLAIRES - DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE LA CAN DANS LE CADRE DU CONTRAT URBAIN DE
COHESION SOCIALE**

Monsieur Patrick DELAUNAY Conseiller municipal délégué spécial expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de son volet « parentalité – réussite éducative », le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) a pour objectif de valoriser le rôle de parent et développer au niveau collectif l'épanouissement et la valorisation de l'enfant par l'ouverture culturelle, la pratique sportive, et la prise en compte de problèmes comportementaux de certains élèves.

Le périmètre d'intervention du CUCS concerne les quartiers du Clou-Bouchet et de la Tour Chabot-Gavacherie et donc les 3 écoles de la ZEP à savoir Emile Zola, Ernest Pérochon et Jean Zay. Il coïncide avec le périmètre du Projet de Renouvellement Urbain et Social de la Ville de Niort (PRUS), dans le cadre duquel une intervention coordonnée des moyens disponibles est menée au regard des difficultés rencontrées par la population de ces territoires. Le but recherché de ce dispositif est d'améliorer la vie quotidienne au sein de ces quartiers et favoriser l'égalité des chances.

Dans le cadre du volet « parentalité – réussite éducative », les actions qui peuvent faire l'objet d'un financement doivent permettre :

- le développement des axes parentaux,
- le renforcement des cycles locaux d'accompagnement à la scolarité dans le quartier,
- le maintien des animations périscolaires et la diversification des supports d'activités en relation avec le Projet de Rénovation Urbaine.

Le projet des animations périscolaires mis en œuvre par la Municipalité à compter de la prochaine rentrée scolaire pour les 3 écoles concernées s'inscrit parfaitement dans la continuité des axes de travail de ces dernières années bénéficiant d'un financement au titre du CUCS, avec pour principaux objectifs :

- atténuer les inégalités sociales et culturelles,
- permettre la découverte de nouvelles activités culturelles, sportives, environnementales,
- favoriser la socialisation et l'éducation à la citoyenneté,
- élargir l'horizon culturel des enfants en favorisant les rencontres inter quartiers et intergénérationnelles,
- favoriser l'implication des parents,
- accentuer le lien avec les projets d'école.

Il est donc proposé de solliciter une participation financière de la CAN au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, pour les actions menées par la Ville qui s'inscrivent dans le volet « parentalité – réussite éducative » pour les 3 écoles de la Zone d'Education Prioritaire.

La recette sera imputée au chapitre 74 fonction 2553 article 7475

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou le Conseiller municipal spécial délégué :
 - . à solliciter le versement d'une subvention d'un montant le plus élevé possible, à concurrence de 12 000 € ;
 - . à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAN ;
 - . à signer, le cas échéant, la convention de subventionnement à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD

Signé

Patrick DELAUNAY